



Bar le Duc, le 29 septembre 2009

Service
CABINET
Réf.
DOC/CT/
Affaire suivie par
Christine THILL
Téléphone
03.29.76.63.87
Fax
03.29.76.63.52
Mél.
ce.sg55@ac-nancy-metz.fr

Monsieur,

Par courrier du 25 septembre 2009, vous attirez mon attention sur les conditions de prise en charge des frais de déplacement des enseignants du premier degré du département de la Meuse.

45 rue du port B.P. 20564 55013 BAR LE DUC cedex Comme cela a été mentionné au cours de la CAPD du 22 septembre 2009, j'accorde une grande attention à la prise en charge des frais de déplacement, notamment de ceux des enseignants appelés à fréquemment se déplacer pour les besoins de service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspectrice d'académie Directrice des services départementaux de l'Education nationale de la Meuse,

Anne-Marie MAIRE

Monsieur MAIRE Thierry secrétaire départemental section meusienne du SNUipp BP 10069 55102 VERDUN cedex